

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton CAEN XVI
	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt-quatre

Le 30 septembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 19 septembre 2024

Date d'affichage 19 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice 32

Présents 22

Votants 30

Etaient présents : Thierry RENOUF, Mohamed MAÂCHE, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Sylvain JOBEY, Virginie DALY, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE et Aurélie TRAORE **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Martine LHERMENIER, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Jacqueline BAZILLE, Nadia DAMART, Allan BERTU et Cédric EVANO **avaient respectivement donné pouvoir à :** Thierry RENOUF, Inès TOROND-MOYA, Mohamed MAÂCHE, Philippe GIRONDEL, Françoise DUPARC, Aminthe RENOUF, Jean-Claude ESTIENNE et Sonia CANTELOUP.

Absents excusés : Martine LHERMENIER, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Jacqueline BAZILLE, Nadia DAMART, Allan BERTU et Cédric EVANO.

Secrétaire de séance : Aminthe RENOUF et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2024-098 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA MISE EN PLACE DE TROIS ÉOLIENNES ET DE DEUX POSTES DE LIVRAISON À EXPLOITER SUR LA COMMUNE DE BELLENGREVILLE

Par arrêté préfectoral du 30 juillet 2024, une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs est prescrite du lundi 23 septembre 2024 (10 h 00) au jeudi 24 octobre 2024 (17 h 00) inclus en mairies de Bellengreville, Moulst-Chicheboville et Frénouville, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Centrale Eolienne du Bois Drouet pour la réalisation d'un parc de trois éoliennes et de deux postes de livraison à exploiter sur la commune de Bellengreville, au 3 route d'Evrecy.

Les communes suivantes sont concernées par le rayon d'affichage de 6 km : Argences, Banneville la Campagne, Bourguébus, Cagny, Cauvicourt, Castine-en-Plaine, Cintheaux, Cormelles-le-Royal, Démouville, Emiéville, Giberville, Grentheville, IFS, Janville, Le Castelet, Mondeville, Saint-Martin-de Fontenay, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Saint-Sylvain, Soliers, Sannerville, Valambray, Vimont.

Le dossier d'enquête publique comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant sont déposés et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête : sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5559>, en mairie de Bellengreville, Moulst-Chicheboville et Frénouville, ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Calvados.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Centrale Eolienne du Bois Drouet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2024, prescrivant une enquête publique ouverte du 23 septembre (10h) au 24 octobre (17h) portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Centrale Eolienne du Bois Drouet ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 27 septembre 2024 ;

CONSIDERANT qu'une consultation du public est ouverte du 23 septembre (10h) au 24 octobre (17h) et annoncée par voie d'affiches dans les différentes communes concernées ;

CONSIDERANT que l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2024 sollicite l'avis des conseils municipaux des communes précitées sur cette demande d'autorisation, avis qui doit être émis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation publique ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE avec 14 voix POUR, 6 ABSTENTIONS et 10 voix CONTRE :**

EMET un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale pour la mise en place de trois éoliennes et de deux postes de livraison à exploiter sur la commune de Bellengreville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 30 septembre 2024

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 3 octobre 2024

Affichée le : 3 octobre 2024

Acte à classer

2024-098

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-03T14-35-13.00 (MI255944402)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20241003-2024-098-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Avis du conseil municipal - Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour la mise en place de trois éoliennes et de deux postes de livraison à exploiter sur la commune de Bellengreville

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-098.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/10/24 à 12:08

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 03/10/24 à 14:35

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 03/10/24 à 14:42